



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
2023-24 DE L' AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois et le 19 décembre à 17 h 00, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 12 décembre 2023.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. François PATIER - M. Yves GARY - M. Christian PRADAYROL - M. Jean-Paul FRONTY - M. Philippe VIDAU - M. Henri SOULIER - M. Jean-Louis LASCAUX - M. Julien BOUNIE - Mme Alexandra DOUSSAUD

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Pascale BOISSIERAS

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry ELOPHE

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal COSTE - Vice-Président : M. Francis COMBY - Conseillère départementale : Mme Frédérique MEUNIER

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseillers régionaux : M. Pascal CAVITTE - Mme Anabelle REYDY

C.C.I. du Lot : Président : M. Jean HUGON

Ville de Terrasson : M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : M. Jean-Jacques DELPECH représentant M. Francis COMBY

Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Régis VILLEPONTOUX représentant M. Frédéric GINESTE

C.C.I. du Lot : Membre : M. Bernard JAUZAC représentant M. Jean HUGON

Communauté de Communes CAUVALDOR : Conseiller communautaire : M. Habib FENNI

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Alexandra DOUSSAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Réaménagement d'un taxiway et création d'une aire de stationnement avions : validation de l'avant-projet

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20231219-2023-24-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

Par délibération en date du 29 septembre 2022, le comité syndical a validé l'étude de faisabilité relative au réaménagement d'un taxiway et à la création d'une aire de stationnement avions pour un montant évalué à 3 648k€HT. Le lancement des prestations intellectuelles nécessaires à la réalisation de cette opération notamment missions de maîtrise d'œuvre, OPC, coordonnateur SPS, études de sols, a été acté.

Accompagné par son assistant à maîtrise d'ouvrage, la SEM Territoires, le Syndicat a procédé à la consultation de maîtrise d'œuvre par procédure restreinte avec négociation. La commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 11 avril 2023 a retenu le groupement SOGETI Airport / Dejante VRD Construction Sud-Ouest pour un marché contenant :

- **Tranche ferme** :

- o Réalisation des études d'aménagement du projet global (EP, APS APD, PRO), constitution du dossier de permis d'aménager (PA), de la demande au titre de la loi sur l'eau (DLE) et de la demande d'examen au cas par cas,
- o Réalisation des travaux d'extension du taxiway et d'une première aire de stationnements avions. Consultation des entreprises (DCE/ACT) et exécution des travaux (VISA/DET/AOR/OPC),

D'un montant de 117 325 €HT.

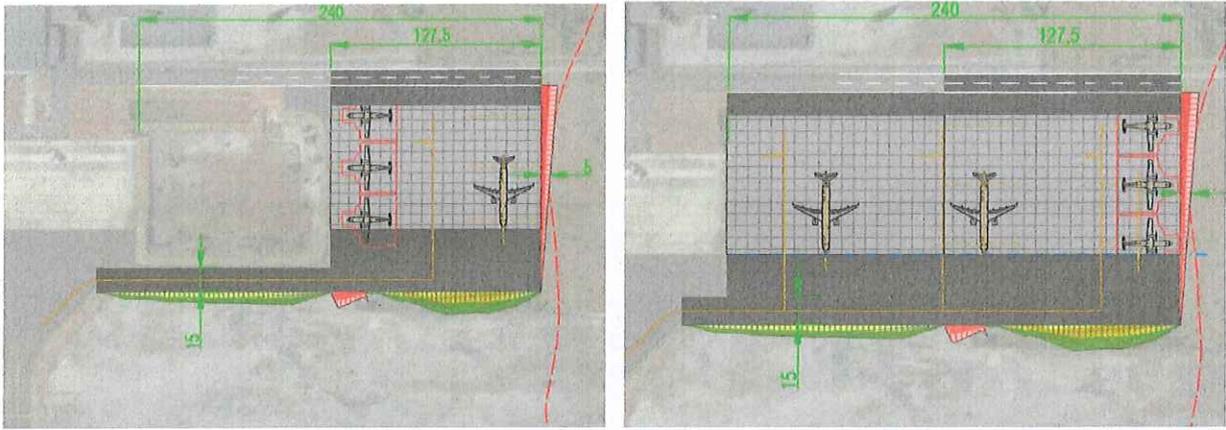
- **Tranche optionnelle 1** : Rédaction des documents nécessaires à la constitution du dossier d'étude d'impact et participation à la réunion de synthèse du dossier,
D'un montant de 1 475 €HT

- **Tranche optionnelle 2**

- **Partie 2a** : Réalisation d'une première extension de l'aire de stationnement avions (Tranche 2). Consultation des entreprises (DCE/ACT) et exécution des travaux (VISA/DET/AOR/OPC),
- **Partie 2b** : Réalisation d'une deuxième extension de l'aire de stationnement avions (Tranche 3). Consultation des entreprises (DCE/ACT) et exécution des travaux (VISA/DET/AOR/OPC),
- D'un montant relatif à la tranche optionnelle 2 de 62 875 €HT.

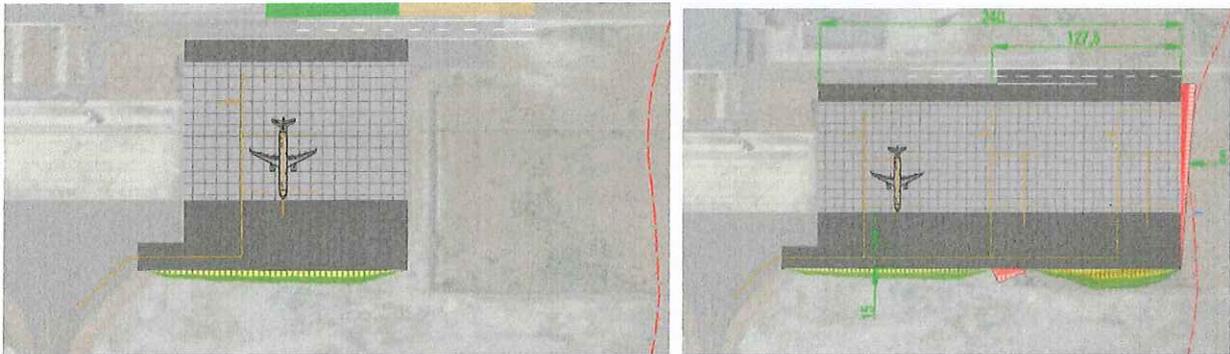
Depuis l'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé l'avant – projet qu'elle vient de remettre au syndicat et qui est présenté en séance. Ainsi, trois propositions d'aménagement ont été étudiées (cf présentation jointe en annexe) :

- **Proposition 1 : La réalisation en deux tranches de l'aire de stationnement face aux lots de la zone d'activités puis sur le bassin de rétention**
 - o dans un premier temps, la réalisation **en base en face des lots** de la zone d'activités d'un stationnement avions permettant le stationnement d'un avion de type code C et de 3 ATR ou de 6 ATR puis dans un second temps la réalisation d'une extension sur le bassin de rétention à déplacer créant ainsi le lien avec le parking charly existant. La réalisation de l'intégralité de la proposition 1 permettrait le stationnement de 3 avions type code C ou 2 avions type code C et 3 ATR ou 1 avion type code C et 6 ATR ou 9 ATR



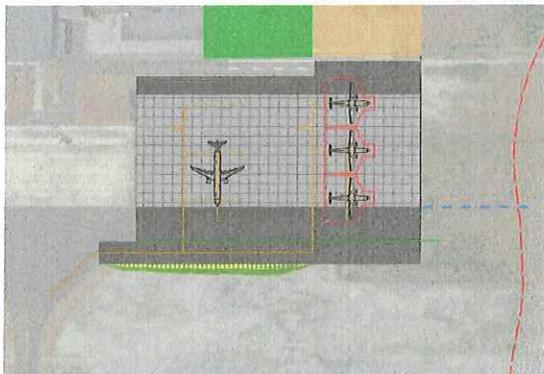
Extraits SOG03a_Plan de masse travaux_S1_Enrobé

- **Proposition 2 : La réalisation en deux tranches de l'aire de stationnement sur le bassin de rétention puis face aux lots de la zone d'activités**
 - o dans un premier temps, la réalisation **en base sur le bassin de rétention** d'un stationnement avions permettant le stationnement d'un avion de type code C et de 3 ATR ou de 6 ATR créant ainsi le lien avec le parking charly existant, puis dans un second temps la réalisation d'une extension en face de la zone d'activités. La réalisation de l'intégralité de la proposition 1 permettrait le stationnement de 3 avions type code C ou 2 avions type code C et 3 ATR ou 1 avion type code C et 6 ATR ou 9 ATR



Extraits SOG03b_Plan de masse travaux_S2_Mixte béton enrobé

- **Proposition 3 : La réalisation en une tranche**
 - o D'une aire de stationnement avions sur le bassin de rétention puis en face des lots 1 et 2 de la zone d'activités. Cet espace permettrait le stationnement de deux avions de type code C ou d'un avion de type code C et de 3 ATR ou de 6 ATR créant ainsi le lien avec le parking charly existant et desservant les deux premiers lots de la zone d'activités.



Extraits SOG03c_Plan de masse travaux_S3_Mixte béton enrobé

Pour chaque solution, trois types de revêtement (enrobé, béton, percolé) ont été étudiés. Les estimations financières sont présentées en annexe ainsi que les avantages – inconvénients de chacune des solutions.

Sous réserve de la validation de l'implantation du bassin de rétention des eaux à confirmer après la réalisation de tests d'infiltration, le comité syndical privilégie à l'issue de l'avant - projet la proposition 3 en enrobé percolé.

Le coût de l'opération au stade avant - projet de ce scénario est estimé à 2 737 569.49 €HT.

En option, il est proposé de mettre en place une alimentation en 400 Hz mobile avec mise à disposition d'une prise sur potelet pour un montant estimé à 365 000 €HT.

Il est proposé au comité syndical :

- **De valider** l'avant-projet qui vient de lui être présenté,
- **D'arrêter** le montant de l'opération à la somme de 3 102 569.49 €HT,
- **De poursuivre les études** en phase projet de la proposition n°3 en enrobé percolé y compris l'option alimentation en 400 Hz mobile,
- **De donner** tous pouvoirs à Monsieur le Président de mener à bien toutes les démarches administratives, financières et techniques et pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 16

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président


Julien BOUNIE

Réaménagement d'un taxiway et création d'une aire de stationnement avions

Synthèse de l'étude Avant-Projet

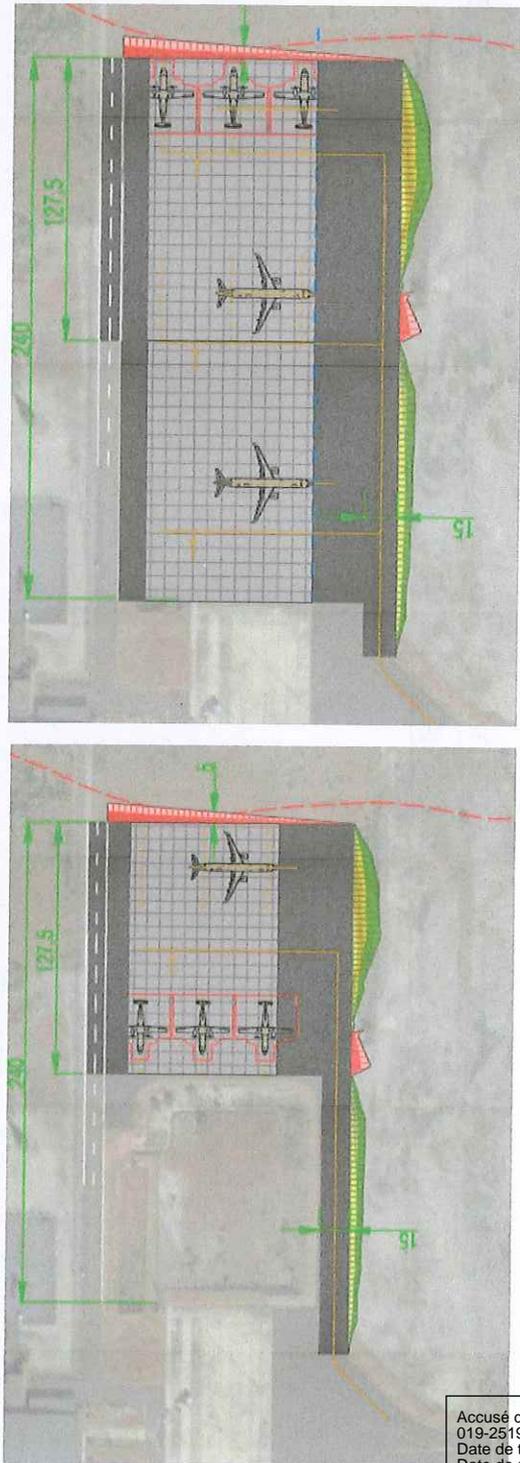
Les enjeux de l'opération

- ▶ Développer la capacité de stationnement d'avions de type A 321 ou ATR 72 afin de
- ▶ proposer ces espaces aux porteurs de projet de la zone d'activités en créant un lien direct entre les parcelles de la zone d'activités et cet espace de stationnement
- ▶ Faciliter l'exploitation du stationnement commercial en lien avec le développement des lignes

Prendre en compte les contraintes du site (zone de sureté, présence de la ligne HTB, ...)

Les scénarii d'aménagement étudiés

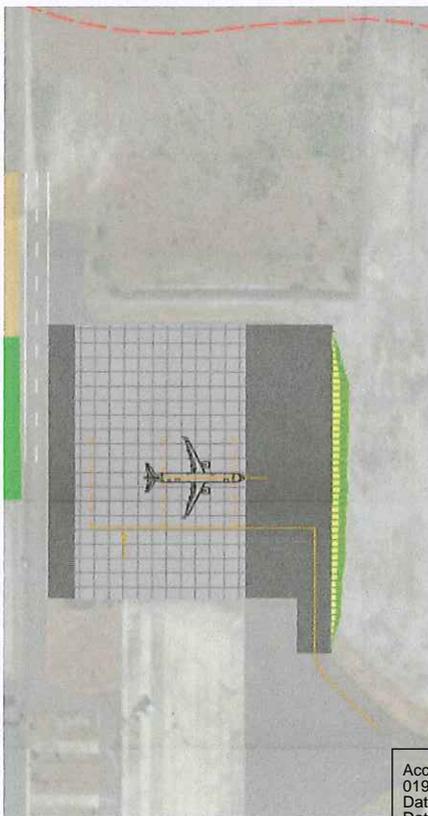
Proposition 1: La réalisation en deux tranches de l'aire de stationnement face aux lots de la zone d'activités puis sur le bassin de rétention



Extraits SOG03a_Plan de masse travaux_S1_Enrobé

Les scénarii d'aménagement étudiés

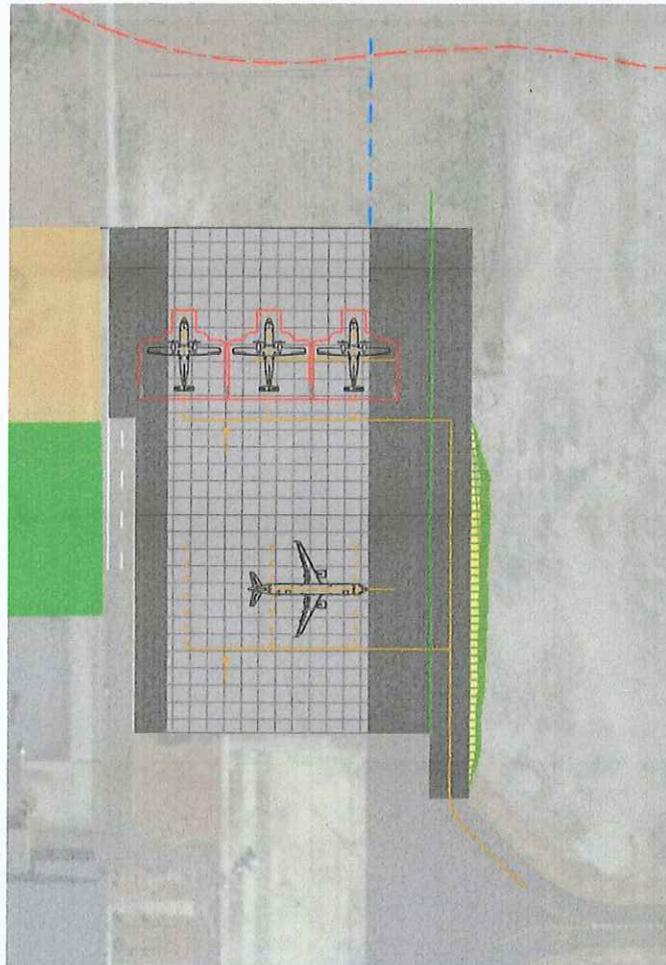
Proposition 2: La réalisation en deux tranches de l'aire de stationnement sur le bassin de rétention puis face aux lots de la zone d'activités



Extraits SOG03b_Plan de masse travaux_S2_Mixte béton enrobé

Les scénarii d'aménagement étudiés

Proposition 3: La réalisation en une tranche



Extraits SOG03c_Plan de masse travaux_S3_Mixte béton enrobé

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20231219-2023-24-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

Aire de stationnement	Avantages	Inconvénients
<p>Proposition n°1</p> <p>Base: 1 code C + 3 ATR ; ou 6 ATR ;</p> <p>Extension : 3 code C ; ou 2 code C + 3 ATR ou 1 code C + 6 ATR ou 9 ATR ;</p>	<p>- Pas d'intervention sur bassin de rétention existant ;</p> <p>- Accès avion au lot n°2 de la ZA ;</p> <p>- Coût extension – important ;</p>	<p>- Anticipation altimétrique ;</p> <p>- Anticipation du réseau d'eau pluviale ;</p> <p>- Pas d'accès avion au lot n°1 de la ZA en base ;</p> <p>- Aire dissociée du parking existant ;</p> <p>- Travaux proches de la ligne RTE ;</p> <p>- Prolongement de la voie de service en base ;</p> <p>- Coût base + important ;</p> <p>- Apport matériaux nécessaire en base et évacuation en extension ;</p>
<p>Proposition n°2</p> <p>Base: 1 code C ; ou 3 ATR ;</p> <p>Extension : 3 code C ; ou 2 code C + 3 ATR ou 1 code C + 6 ATR ou 9 ATR ;</p>	<p>- Accès avion au lot n°1 de la ZA ;</p> <p>- Aire associée au parking existant ;</p> <p>- Coût base – important ;</p>	<p>- Intervention sur bassin existant ;</p> <p>- Bassin projet + important en base ;</p> <p>- Anticipation altimétrique ;</p> <p>- Anticipation du réseau d'eau pluviale ;</p> <p>- Pas d'accès avion au lot n°2 de la ZA en base ;</p> <p>- Coût extension + important ;</p> <p>- Apport matériaux nécessaire en base et évacuation en extension ;</p>
<p>Proposition n°3</p> <p>2 code C ; ou 1 code C + 3 ATR ou 6 ATR ;</p>	<p>- Accès avion aux 2 lots de la ZA ;</p> <p>- Aire en prolongement du parking existant ;</p> <p>- Travaux éloignés de la ligne RTE ;</p> <p>- Coût global – important ;</p> <p>- Equilibre des déblais remblais ;</p>	<p>- Travaux sur bassin existant ;</p> <p>- Prolongement de la voie de service en base ;</p> <p>- Investissement + important ;</p> <p>- Stockage avion – important ;</p>

Choix du type de revêtement

- ▶ Pour chaque proposition : trois types de revêtement étudiés
 - ▶ Béton
 - ▶ Enrobé
 - ▶ Enrobé percolé

Scénarii d'aménagement (€HT)	solution enrobé			solution béton			solution enrobé percolé		
	base	extension	total	base	extension	total	base	extension	total
proposition 1	2 182 950,19	1 208 475,00	3 391 425,19	2 968 950,94	1 894 640,75	4 863 591,69	2 328 239,84	1 353 438,70	3 681 678,54
proposition 2	1818152,69	1657168,75	3 475 321,44	2 295 905,19	2 638 421,75	4 934 326,94	1 976 162,59	1 795 236,25	3 771 398,84
proposition 3	2 533 049,19			3 673 177,19			2 737 569,49		

En option : alimentation mobile 400 hz : 365 000 €HT

[Faint, illegible text or markings at the top of the page]

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20231219-2023-24-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023